

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Déplacement des limites du travail de jour (art. 10 LTr)**

- Similor SA, 1227 Carouge  
décolletage, tournage, polissage, galvanoplastie, montage et fonderie  
60 ho, 30 f  
11 octobre 1999 au 12 octobre 2002

### **Travail de jour à deux équipes (art. 23 LTr)**

- Manuplast SA, 1338 Ballaigues  
Injection plastique  
4 ho, 8 f  
12 juillet 1999 au 13 juillet 2002 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Maillefer Plastiques SA, 1338 Ballaigues  
Injection plastique  
4 ho, 8 f  
12 juillet 1999 au 13 juillet 2002 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Léon Jaccard SA, 1454 L'Auberson  
– Usine 1: décolletage – Usine 2: étampage clavier boîte à musique  
10 ho, 2 f  
11 octobre 1999 au 12 octobre 2002 (renouvellement)

### **Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LTr)**

- Manuplast SA, 1338 Ballaigues  
Injection plastique  
2 ho  
11 juillet 1999 au 13 juillet 2002 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Maillefer Plastiques SA, 1338 Ballaigues  
Injection plastique  
2 ho  
11 juillet 1999 au 13 juillet 2002 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Pierre Roset, 1211 Genève 16  
Boulangerie, pâtisserie  
16 ho  
17 octobre 1999 au 19 octobre 2002 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

### **Travail du dimanche** (art. 19 LTr)

- Pierre Rosset, 1211 Genève 16  
Boulangerie, pâtisserie  
16 ho  
17 octobre 1999 au 19 octobre 2002 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/ 29 50).

---

## **Permis concernant la durée du travail octroyés**

---

### **Travail de jour à deux équipes**

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Electra-Massa, 1001 Lausanne  
révision des turbines Pelton, centrale de Bitsch VS  
2 ho  
27 septembre 1999 au 28 septembre 2002 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Conformément à l'article 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

26 octobre 1999

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail